

**Conseil d'administration
Séance du 29 avril 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 29/2024	QUESTIONS FORMATION Création de formation
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation

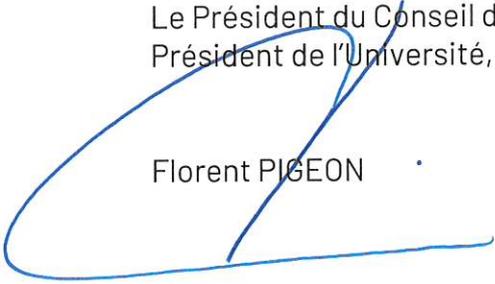
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 19 avril 2024

Le Conseil d'Administration approuve la création du Diplôme d'Université « Pédagogie dans l'enseignement supérieur » (UFR SHS).

Document annexé.

A Saint Etienne le 30 avril 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON



POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 0

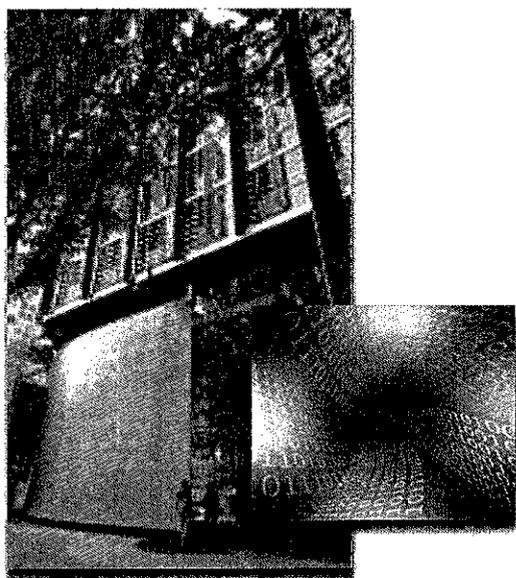
Diplôme d'Université

Mention Pédagogie dans l'enseignement supérieur

Composante de rattachement :

Faculté de Sciences Humaines et Sociales

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :

19/04/2024

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Pas d'implication de partenaires pour l'instant

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
Perez	Muriel	muriel.perez@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Dris	Djamila	djamila.dris@univ-st-etienne.fr

◆ Eléments de contexte

La création du DU de Pédagogie dans l'Enseignement Supérieur s'inscrit dans un écosystème visant à favoriser l'innovation pédagogique (Appel à projet interne UJM Booster Innovation Pédagogique, Congés pour Projet Pédagogique au niveau national, salles de pédagogie innovante sur l'UJM en lien avec la rénovation des différents campus, référentiel Enseignant-Chercheur simplifié sur la prise en compte dans les services des « innovations pédagogiques », valorisation de l'investissement pédagogique dans les dossiers d'avancement).

Les autres éléments de contexte sont :

- Absence de DU de pédagogie dans l'enseignement supérieur sur le site Lyon – Saint-Etienne
- Hétérogénéité des publics nécessitant une montée en compétences des enseignants et enseignants-chercheurs sur les pratiques pédagogiques dans une logique d'accompagnement à la réussite des étudiants
- Articulation possible avec l'obligation de formation des Nouveaux enseignants chercheurs (Necs) (obligation de formation de 32h) et proposition de prise en compte des 32h dans le DU

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Les objectifs principaux sont :

- La montée en compétences sur la pédagogie dans le supérieur pour être en capacité de s'adapter à nos différents publics
- La valorisation et l'objectivation de l'engagement en pédagogie avec proposition d'une formation prise en charge par l'établissement pour les personnels statutaires (valorisable dans les dossiers avancements, RIPEC, ...)
- L'incitation au lancement de nouveaux projets pédagogiques avec accompagnement personnalisé nécessitant un investissement lourd en termes de temps de la part des enseignants et enseignants chercheurs (APC, TEDS, ...)

◆ Objectifs pédagogiques

L'absence d'obligation de formation des enseignants et enseignants-chercheurs (hormis formation des Necs), face à l'hétérogénéité des publics étudiants, nécessite :

- La montée en compétences des enseignants et enseignants-chercheurs pour la mise en place de pratiques pédagogiques variées
- La maîtrise des outils numériques en lien avec la mise en place de pratiques pédagogiques variées
- L'adaptation de ces pratiques pédagogiques aux besoins du public étudiant par une meilleure connaissance du fonctionnement des publics cibles

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

- Implication d'enseignants-chercheurs du laboratoire ECP Education, Cultures, Politiques (UJM-Lyon 2) et d'enseignants-chercheurs d'autres laboratoires dans les modules de formation
- Ingénieur pédagogique en cours de thèse sur l'« Etude d'un dispositif de réussite étudiante : liens entre intention de l'enseignant, incarnation du rôle du tuteur et réussite étudiante en première année », Laboratoire ECP
- Participation des ingénieurs pédagogiques dispensant les cours, aux réunions de recherche du laboratoire ECP sur invitation

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **pas de minimum exigé car les enseignements intégrés dans le DU reposent sur la carte de formation du SUP proposée à l'ensemble des personnels et vacataires UJM. La carte de formation a d'ailleurs fait l'objet d'un reformatage afin d'être en adéquation avec les besoins du DU.**

Maximum : **10 pour des questions d'accompagnement sur les projets par l'équipe du SUP**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **oui**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

oui

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

Pas d'attente sur les prérequis, mais des attentes en termes de projet. Les candidats doivent avoir un projet de transformation d'un enseignement.

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Dossier de candidature à déposer directement auprès du Service Universitaire de Pédagogie. Le volume sera probablement confidentiel et ne nécessitera pas l'usage d'une plateforme spécifique pour le dépôt de dossier.

◆ Organisation de la formation

Durée : **Annuelle**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
Au choix du candidat	48h + accompagnement collectif et individuel

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Tableau à joindre en annexe (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Bloc 1 Concevoir des enseignements qui favorisent l'apprentissage de chacun	16				
Bloc 2 Encadrer les activités d'apprentissage	16				
Bloc 3 Evaluer les acquis d'apprentissage	16				
Accompagnement personnel sur projet (transversal)		32			
Totaux	48	32			

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Acquisition des compétences indiquées dans les blocs</p>
---	---

Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage <small>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</small>		
Stage	<input type="checkbox"/> oui* <input checked="" type="checkbox"/> non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Projet	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Maître de conférences	Section 70 – Sciences de l'éducation
Maître de conférences	Section 70 – Sciences de l'éducation
Maître de conférences	Section 06 – Sciences de gestion

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Ingénieur pédagogique	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière (**Cf. fichier Excel maquette**) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
Tout compris, sauf CVEC.	Tout compris, sauf CVEC. Préciser le public concerné	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.	Tout compris, dont coût administratif de la FC. Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.	
Inscription secondaire 200€	RAS	2000€	1000€	Formation Cegos 63h : 4695€HT DU Unistra : 3720€

Visa du contrôleur de gestion du :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

